

**CONSEIL MUNICIPAL DU
7 AVRIL 2011**

Procès-Verbal

L'an deux mille onze, le sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil Municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame CARRERE – Maire ;

M. LAINEY, Mme BOULANGER, M. DELEANT, Mme ANGELI, M. GUIMARD, M. HOET – Maires Adjoints ;

M. BEAUDET, M. MARTINAT, Mme DUSSOLLE, Mme STADLER, M. SARAZIN, M. LE STRAT, Mme MOREUX, Mme DEROLLEZ, Mme DALLEAU,

Mme COME, – Conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme MORIN (pouvoir à M. MARTINAT)

M. BRONCHAIN (pouvoir à M. GUIMARD)

M. PILLON (pouvoir à M. HOET)

Mme LOCHOUARN (pouvoir à Mme BOULANGER)

M. CAVERS (pouvoir à Mme COME)

Mme LESIEUR-SEBAGH (pouvoir à Mme STADLER)

M. MONEYRON (pouvoir à M. BEAUDET)

ETAIT ABSENT NON REPRESENTE :

M. LEMAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice	:	25
Présents	:	18
Absents	:	8
Absents représentés	:	7

VOTANTS : 24

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Proposer de désigner **Mme MOREUX** secrétaire de séance.

Mise aux voix, la proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité des votants.

POUVOIRS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des pouvoirs remis par les membres absents et représentés.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants.

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 25 MARS 2011**

Madame le Maire précise que la rédaction du procès-verbal n'est pas achevée et propose de reporter son adoption.

FINANCES

1/ TAUX 2011 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Présentation : M. GUIMARD

Suite à la Commission des Finances du 17 mars dernier et au Débat d'Orientations Budgétaires du 25 mars, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux des trois taxes directes locales comme suit :

- **Taxe d'habitation** : **10,71 %** (2010 : 10,60 %)
- **Taxe sur le Foncier bâti** : **13,93 %** (2010 : 13,79 %)
- **Taxe sur le Foncier non bâti** : **55,07 %** (2010 : 54,51 %)

Compte tenu des bases notifiées par la Direction des Services Fiscaux et des allocations compensatrices, la recette fiscale attendue s'élèvera à **1 873 522 euros**.

M. GUIMARD précise que les taux proposés représentent 1 % d'augmentation par rapport à ceux de 2010. Il ajoute que les bases fiscales ont été reçues très tardivement.

M. LAINEY souligne que l'augmentation des taux n'est évidemment pas souhaitable mais nécessaire au vu de la diminution des recettes.

Mme COME pense que l'année à venir donnera des indications sur l'évolution des recettes.

M. GUIMARD ajoute que les recettes supprimées étaient « dynamiques » car leurs montants évoluaient et qu'elles donnent lieu à des compensations financières dont les montants sont « statiques ». Il cite en illustration l'exemple de la taxe professionnelle que la commune ne perçoit plus et qui est versée à la CCESE.

Mme BOULANGER précise qu'elle s'abstiendra sur ce point compte tenu des difficultés financières rencontrées par certaines familles.

M. GUIMARD rappelle que les dépenses augmentent en moyenne de 3 % par an et qu'il est nécessaire de compenser cette augmentation.

Mme COME pense que certains projets peuvent peut-être attendre et ajoute qu'il ne faut pas toujours compter sur les Morignacois pour compenser.

M. LAINEY rappelle qu'il est interdit pour les collectivités territoriales de présenter un budget déficitaire. Il précise qu'il n'y a pas d'autre solution afin de garantir le maintien du niveau de service rendu aux Morignacois.

Mme COME estime qu'il y a d'autres étapes possibles, comme la maîtrise des dépenses, avant de diminuer les services.

M. GUIMARD précise que les dépenses ont été maîtrisées mais que la commune dispose seulement de 5,5 % du budget pour investir, contre 17 % en moyenne dans les autres communes de même strate. Il ajoute que les dépenses ont été réduites de 23 000 euros depuis la présentation des orientations budgétaires et que l'augmentation des taux de 1 % représente 39 000 euros de recettes en plus, ce qui laisse une faible marge de manœuvre.

Madame le Maire estime qu'il est préférable d'augmenter les taux progressivement, permettant ainsi de garantir le même niveau de service pour les habitants, plutôt que d'être obligé, après plusieurs années à des taux maintenus, de les augmenter considérablement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les taux des trois taxes directes locales à la majorité par 19 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

2/ TAUX 2011 DE LA TAXE COMMUNALE SUR L'ELECTRICITE

Présentation : M. GUIMARD

Le Conseil municipal a institué en 2002 une taxe communale sur l'électricité payable par les usagers pour les quantités d'électricité consommées sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal maintient à 8 % le taux de la taxe communale sur l'électricité à la majorité par 23 voix pour et 1 voix contre.

3/ BUDGET PRIMITIF 2011 – COMMUNE

Présentation : M. GUIMARD

Suivant l'instruction comptable M14, le budget est voté par nature avec une présentation fonctionnelle. Les modalités de vote sont les suivantes : au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Pour le budget primitif principal 2011 :

- la section de fonctionnement (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de **3 816 000 euros**,
- la section d'investissement (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de **651 900 euros**.

Les membres du conseil municipal ont voté le budget primitif de la commune par chapitre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES :

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
013	Atténuation de charges	200 000.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
70	Produits des services	161 000.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
73	Impôts et Taxes	2 719 000.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
74	Dotations et Participations	633 470.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
75	Autres produits de gestion courante	18 000.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
77	Produits exceptionnels	84 530.00	20 pour, 1 contre, 3 abs

DEPENSES :

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
011	Charges à caractère général	1 066 000.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
012	Charges de personnel	2 101 300.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
65	Autres charges de gestion courante	212 300.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
66	Charges financières	67 000.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
67	Charges exceptionnelles	23 000.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
042	Opérations d'ordre entre sections	120 400.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
023	Virement à la section d'Investissement	226 000.00	20 pour, 1 contre, 3 abs

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES :

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	40 500.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
13	Subventions d'investissement	214 000.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
021	Virement de la section de Fonctionnement	226 000.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
040	Opérations d'ordre entre sections	120 400.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
138	Autres recettes financières	50 000.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
024	Cession d'immobilisation	1 000.00	20 pour, 1 contre, 3 abs

DEPENSES :

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
16	Remboursements d'emprunts	118 000.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
21	Immobilisations corporelles	452 900.00	20 pour, 1 contre, 3 abs
23	Immobilisations en cours	71 000.00	20 pour, 1 contre, 3 abs

4/ TAUX 2011 DE LA SURTAXE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT

Présentation : M. GUIMARD

Par délibération du 26 décembre 1996, le Conseil municipal avait institué une Surtaxe communale d'assainissement dont le montant avait été fixé à **0,328 € HT** (2,15 Francs HT) par mètre cube d'eau facturé. Ce montant a été reconduit par le Conseil Municipal jusqu'en 2010.

M. GUIMARD précise quand au maintien de la taxe qu'il reste un prêt à taux 0 à rembourser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal maintient à l'unanimité des votants le montant de la surtaxe communale d'assainissement pour l'exercice 2011 à 0, 328 euros HT.

5/ BUDGET PRIMITIF 2011 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Présentation : M. GUIMARD

Suivant l'instruction comptable M 49, le budget est voté par chapitre pour la section d'exploitation et pour la section d'investissement.

Pour le budget primitif Assainissement 2011 :

- la section d'exploitation (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de **89 900 euros**,
- la section d'investissement (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de **242 500 euros**.

Les membres du conseil municipal ont voté le budget primitif assainissement par chapitre comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES :

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
70 74	Ventes prod. Fab. Prest. Serv. Mar Subventions d'exploitation	85 000.00 4 900.00	20 pour, 1 contre, 3abs 20 pour, 1 contre, 3abs

DEPENSES :

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
011	Charges à caractère général	12 600.00	20 pour, 1 contre, 3abs
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 800.00	20 pour, 1 contre, 3abs
65	Autres charges de gestion courante	25 000.00	20 pour, 1 contre, 3abs
66	Charges financières	3000.00	20 pour, 1 contre, 3abs
042	Opérations d'ordre entre sections	16 500.00	20 pour, 1 contre, 3abs

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES :

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
13	Subventions d'investissement	141 000.00	20 pour, 1 contre, 3abs
040	Opérations d'ordre entre sections	16 500.00	20 pour, 1 contre, 3abs
10	Dotations, fonds divers et réserves	85 000.00	20 pour, 1 contre, 3abs

DEPENSES :

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
20	Immobilisations incorporelles	100 500.00	20 pour, 1 contre, 3abs
23	Immobilisations en cours	118 000.00	20 pour, 1 contre, 3abs
21	Immobilisations corporelles	6 000.00	20 pour, 1 contre, 3abs
020	Dépenses imprévues	18 000.00	20 pour, 1 contre, 3abs

6/ SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DE PROJETS EXCEPTIONNELS, AUX ASSOCIATIONS, A L'AMAT ET AUX ECOLES

Présentation : M. HOET

♦La commission mixte « associations, communication et finances » s'est réunie le 23 mars 2011. Dans le cadre du versement de **subventions exceptionnelles**, celle-ci a retenu le dossier du sculpteur Gaëtan Ader pour la réalisation d'un mémorial « D Day Piper Bill Millin » qui sera édifié à Colleville-Montgomery (Calvados). Cette **sculpture** à l'effigie de Bill Millin, joueur de cornemuse qui débarqua le 6 juin 1944 sur la plage de Colleville-Montgomery, est un hommage aux soldats du débarquement qui ont combattu à ses côtés et sont tombés sur les plages de Normandie.

Cette subvention exceptionnelle est portée à **300 euros**, elle sera signifiée sous forme de promesse de don à l'association « D Day Piper Bill Millin » et sera versée à la réalisation de la sculpture.

Mis aux voix, le montant proposé pour la subvention versée dans le cadre de la réalisation d'un projet exceptionnel est adopté à l'unanimité des votants.

♦Le montant total des subventions aux **associations** pour 2011 est de **35 400 euros**. Cependant, ces subventions seront complétées pour les associations « Gym's club, Petits pas et Fusion danse » pour l'achat d'une **sono** et le dojang des Champins sera équipé de nouveaux **tatamis**.

		Subvention de fonctionnement 2011
1	AAPPMA (Pêche)	750
2	Angata Sound	500
3	Badminton	1700
4	Chez les p'tits morignacois	150
5	COJE Journée Europe	1200
6	Cyclo Club Morigny	450
7	Danse Petits Pas	1500
8	L'écureuil, rando... liberté	400
9	FCPE	150
10	PEEP	150
11	Football Club	7000
12	Fusion Danse	400
13	Gym's Club	2250
14	Judo Club	2900
15	Karaté (Shito Kai 91)	400
16	Kung Fu	450
17	Randonneurs de l'Essonne	450
18	Loisirs et Culture	2400
19	Mont Bonvill' A Joie	1150
20	Morycante	500
21	Pétanque Morigny	500
22	Restons Jeunes	600
23	Tae Kwon Do	400
24	Tarot Club	250
25	Team Basket	3500
26	Tennis Club Morigny	3350
27	Tennis de Table	600
28	Vade Retro Satanas (Billard)	450
29	Pastascuitta	400
30	Pleine Lune	500
	TOTAL	35400

Mis aux voix, les montants proposés pour les subventions aux associations sont adoptés à l'unanimité des votants (sans les voix de Mmes Boulanger, Derollez et Lesieur-Sebagh, directement concernées par ce point, ni celle de Mme Lochouarn, représentée par Mme Boulanger)

♦L'**AMAT** (association du personnel communal s'assimilant à un COS ou à un CE) reste hors du tableau des associations, conformément à la demande formulée à diverses reprises par plusieurs élus. Une ligne budgétaire spécifique permettra donc de lui verser une subvention à hauteur de **11 000 euros**. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention de 11 000 euros à l'**AMAT** à la majorité par 23 voix pour et 1 abstention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 11 000 euros à l'AMAT à la majorité par 23 voix pour et 1 abstention.

♦Il est proposé de verser aux **écoles** de Morigny-Champigny, au titre de l'année 2011, les subventions pour un montant total de **11 755,50 euros** réparties comme suit :

Ecole	Subvention 2010
Elémentaire A. Daudet	4003,50 euros
Elémentaire Chateaubriand	3799,50 euros
Maternelle J. de la Fontaine	1938,00 euros
Maternelle C. Perrault	2014,50 euros

Mises aux voix, les subventions proposées pour les écoles sont adoptées à l'unanimité des votants.

PERSONNEL

7/ CREATION DE DEUX EMPLOIS OCCASIONNELS D'AGENT D'ANIMATION POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Présentation : Mme la Maire

Dans le cadre du remplacement provisoire d'un agent détaché sur le poste d'adjoint au directeur de l'accueil périscolaire, mais également afin d'assurer des remplacements et en fonction des nécessités de service, il convient de modifier le tableau des effectifs conformément au projet ci-joint.

Mise aux voix, la création des deux emplois occasionnels d'agent d'animation pour l'accueil périscolaire est adoptée à l'unanimité des votants.

8/ CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Présentation : Mme la Maire

Cette création de poste correspondrait à un agent actuellement ATSEM de 1^{ère} classe remplissant les conditions (5^{ème} échelon atteint et 6 ans de service effectif au grade actuel) pour prétendre à un avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la création d'un poste d'Atsem principal de 2^{ème} classe à l'unanimité des votants.

INFORMATIONS/ QUESTIONS DIVERSES

M. LAINEY remercie ses colistiers du groupe « Ensemble » d'avoir permis aux listes d'opposition de s'exprimer lors de ce conseil qui portait notamment sur le vote du budget. Il remarque que dans le cas inverse une liste d'opposition n'aurait pas pu s'exprimer. Il souligne que peu de listes majoritaires auraient accepté de tels mandats.

1 - Menace de fermeture d'une classe par l'inspection académique départementale à l'école maternelle C. Perrault

Mme Boulanger informe de la participation de 8 élus morignacois lors d'une manifestation s'étant déroulée le jour même devant les bureaux de l'inspection académique. Elle ajoute que 3 d'entre eux ont été reçus afin de remettre une attestation comportant le nombre d'inscriptions pour la rentrée 2011.

M. LAINEY remercie Mme COME qui avait prévu de participer à cette manifestation.

Mme BOULANGER explique que les effectifs prévisionnels avaient été demandés début décembre 2010 mais qu'à cette période de l'année, on ne connaît pas le nombre d'inscriptions réelles, mais que l'on dispose d'une estimation basée sur les tables annuelles des registres de naissance. Elle déplore qu'au total 66 fermetures de classes soient envisagées sur l'ensemble du département.

Elle précise que la commission départementale se réunira le lendemain à 18 heures pour se prononcer définitivement sur ces fermetures.

Madame le Maire ajoute qu'elle a rencontré M. le Sous-préfet qui soutiendra la commune auprès de l'inspection académique.

2 - Redevance incitative

Suite à la remise de la pétition au SEDRE le 17 mars dernier, M. LAINÉY informe que le rendez-vous du 8 avril prévu à 19 heures avec M. Guermonprez, président du SEDRE est maintenu et que les morignacois seront tenus informés des suites de cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21 heures 40 et donne la parole aux personnes ayant assisté à la séance. Elle informe que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 20 mai 2011.

Procès-verbal transmis au secrétaire de séance le

Procès-verbal remis au secrétariat le

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

C. CARRERE

M-N. MOREUX